

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 80/196 du 29/04/80
/MTJ.DGTFP.DFP/21022/15
portant intégration et nomination de Monsieur
MAPANGA Jacques dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des Services Techni-
ques (Elevage).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;

D.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 26.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories ...I;

D.C.F.

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 & 8;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

S.G.F.

(/u la lettre n° 1045/DAAF.SAP.30-02 du 28.9.1979 du Directeur
des Affaires Administratives et Financières du Secrétariat Général
à l'Economie Rurale transmettant le dossier de candidature constitué
par l'intéressé;

(/u le décret n° 79-706 du 30.12.1979 portant modification
du Conseil des Ministres;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 5.3.1960 susvisé, Monsieur MAPANGA Jacques, né vers 1952 à Moutampa, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine Vétérinaire obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Agropastorales de La Havane (Cuba), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de sa date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 29 Avril 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Marius MOUAMBENGA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMBE

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA

Henri LOPEZ

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
NER	1
DGER	2
DAAF	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2
S.G.F.	2